

Votants : 92

Convocation du Conseil de Communauté :

le 11 octobre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 22 octobre 2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 octobre 2013

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- PARC D'ACTIVITES LE LUC LES CARREAUX - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 2 500 M<sup>2</sup> A LA SOCIETE KLEEFELD

#### **Titulaires présents :**

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBALT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Anita JAGOUEX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJALUT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claude RICHARD, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Alain PARROT à Didier DAVID, Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gérard LABORDERIE à Bernard ADAM, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Alain CHAUFFIER à Brigitte COMPETISSA, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Christophe POIRIER, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Frédéric PASTOR à Jacques GUILLOTEAU, Sylvette RIMBAUD à Alain BAUDIN, Jean-Claude SUREAU à Jean-Louis SIMON, Denis THOMMEROT à Gaëlle MANGIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

Jean-Jacques GUILLET par Claude RICHARD, Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Christian GRELIER par Daniel DULLIN

#### **Titulaires absents :**

Jérôme BALOGÉ, Blanche BAMANA, Pilar BAUDIN, Dominique BOUTIN-GARCIA, Patrick DELAUNAY, Guillaume JUIN, Delphine PAGE, Alain SAUVIAC, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT

#### **Titulaires absents excusés :**

Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Gérard LABORDERIE, Georges BERDOLET, Alain CHAUFFIER, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Germain MEHL, Danielle NICORA, Frédéric PASTOR, Sylvette RIMBAUD, Jean-Claude SUREAU, Denis THOMMEROT

**Présidente de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20131021-c10-10-2013-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2013  
Date de réception préfecture : 31/10/2013

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT****CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 OCTOBRE 2013****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LE LUC LES  
CARREAUX - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 2 500 M<sup>2</sup> A LA  
SOCIETE KLEEFELD**

Monsieur **Michel SIMON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 concernant la "mise en œuvre de la réforme de la TVA immobilière",

La Société Enumplan, Bureau d'Etudes en charge de la réalisation d'une unité de stockage et préparations alimentaires, a retenu le Parc d'Activités "Le Luc – Les Carreaux" comme site d'implantation.

La Société Kleefeld Anlagen und Maschinenbau AG, partenaire industriel de ce projet, doit être localisée à proximité, sa mission consistant à préparer et mettre en place toutes les installations, matériels et machines de production destinés à cette unité agro-alimentaire, ainsi que la maintenance de l'activité.

L'implantation de la Société Kleefeld Anlagen und Maschinenbau AG sur le Parc d'Activités "Le Luc / Les Carreaux" devrait générer la création de 20 à 25 emplois.

La Société Kleefeld Anlagen und Maschinenbau AG, représentée par Duska GIORGETTI, Domiciliée – Via Industria 7 – CH-6710 BIASCA, Suisse, souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZI0168, d'une surface de 2 500 m<sup>2</sup> environ, (subdivision de l'Ilot E figurant au plan d'aménagement de la ZAC), située sur le Parc d'Activités "Le Luc – Les Carreaux" à ECHIRE / SAINT-GELAIS.

L'acquisition initiale des terrains par la collectivité avait été réalisée en exonération de TVA. Cependant, en raison de la nature de l'activité économique de destination, la vente de la parcelle est soumise à la TVA calculée sur la marge.

Il est proposé de céder ce terrain à la Société Kleefeld Anlagen und Maschinenbau AG, aux conditions suivantes :

Parcelle	Surface	Prix de vente HT/m <sup>2</sup>	Prix de vente net HT	Prix d'acquisition	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
Partie ZI0168	2 500 m <sup>2</sup>	35 000 €	87 500,00 €	5 167,50 €	82 332,50 €	16 137,17 €	103 637,17 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 87 500,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Céder à la Société Kleefeld Anlagen und Maschinenbau AG, représentée par Duska GIORGETTI, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, une partie de la parcelle ZI0168 (d'une surface totale de 2 500 m<sup>2</sup> environ), au prix de 35,00 € HT/m<sup>2</sup>, afin d'y implanter son activité, en tant que partenaire industriel d'un projet d'unité de stockage et préparations alimentaires.
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 103 637,17 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 87 500,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 16 137,17 €).
- Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai.
- Préciser que pour la vente de ces parcelles de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 92  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Michel SIMON**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131021-c10-10-2013-DE Date de télétransmission : 31/10/2013 Date de réception préfecture : 31/10/2013
--